



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 13**

*Date de la convocation :*  
17/10/2022

*Date d'affichage :*  
17/10/2022

**OBJET : Correspondant  
SDIS**

L'an deux mille vingt-deux  
le vingt et un octobre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY  
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,  
RAGOBERT, URBAIN,

Excusés : Mesdames BOUHOURS, GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Absents : Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame BOUHOURS a donné pouvoir à Madame MARY.  
Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.  
Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

Le Maire informe le conseil que suite à la demande conjointe de Monsieur le Préfet du Cher et de Monsieur le Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours il faut nommer un correspondant « incendie et secours ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
a désigné, à l'unanimité, Madame Roseline MARY, conseillère déléguée, en  
qualité de correspondant « incendie et secours ».

Fait à Nançay, le 22 octobre 2022

Le Maire,

La secrétaire,

Alain URBAIN.

Murielle BOUGIS.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 04 novembre 2022.